Bureau de santé publique de la
région de Halton
1151, chemin Bronte
Oakville (Ontario) L6M 3L1

Le 6 septembre 2022

Chers parents et tuteurs,

À l'approche d'une autre nouvelle année scolaire dans le contexte de la pandémie, le Bureau de santé publique de la région de Halton aimerait faire le point sur les mesures de santé et de sécurité liées à la COVID-19 pour les écoles et les vaccins contre la COVID-19 pour les enfants d'âge scolaire.

**Mesures de santé et de sécurité liées à la COVID-19 pour les écoles**

Le Bureau de santé publique de la région de Halton continuera de travailler en étroite collaboration avec les conseils scolaires pour limiter la propagation de la COVID-19 dans les écoles, favoriser le bien-être des élèves et veiller à ce que la santé et la sécurité demeurent une priorité absolue. Bien que la plupart des mesures de protection aient été levées, plusieurs demeurent, notamment :

- se laver les mains fréquemment et pratiquer une bonne étiquette respiratoire;
- recommandation du dépistage quotidien tous les matins avant de se préparer à aller à l'école;
- obligation de porter un masque après l'isolement ou pour lors de contacts étroits;
- accès continu à l'équipement de protection individuelle (EPI) et aux tests antigéniques rapides;
- surveillance des taux d'absentéisme à l'école.

Ces mesures de protection sont renforcées par la hausse des taux de vaccination des enfants et des jeunes contre la COVID-19.

**Directive sur l'isolement**

Avant de se rendre à l'école, les élèves, le personnel scolaire et les visiteurs doivent vérifier chaque jour qu'ils ne présentent pas de symptômes en utilisant l'outil de dépistage pour les écoles et les services de garde d'enfants.

- Toutes les personnes qui présentent des symptômes de la COVID-19 doivent :
  - **Rester à la maison** jusqu'à ce qu'elles n'aient pas de fièvre et que les autres symptômes s'améliorent depuis au moins 24 heures (ou 48 heures s'il s'agit de symptômes gastro-intestinaux);
  - Après l'isolement, **porter un masque** quand elles sortent en public (y compris dans les écoles et les garderies, sauf si elles ont moins de deux ans) dans les 10 jours suivant l'apparition des symptômes;
  - **Éviter les activités non essentielles** où il faut retirer le masque (p. ex. manger au restaurant, jouer un instrument à vent, nager, pratiquer des sports de contact rapproché où on ne peut pas porter des masques en toute sécurité) dans les 10 jours suivant l'apparition des symptômes;

- **Éviter les visites non essentielles** aux personnes vulnérables à une grave infection et dans les lieux à risque élevé (p. ex. hôpitaux, foyers de soins de longue durée) dans les 10 jours suivant l'apparition des symptômes;
- Suivre ces conseils, peu importe si elles ont subi un test de dépistage de la COVID-19 et si le résultat est positif ou négatif;
- Communiquer avec un fournisseur de soins de santé pour déterminer si elles sont admissibles aux traitements contre la COVID-19 et comment se faire dépister et accéder aux traitements auxquels si elles sont admissibles.

- Nous continuons de recommander aux personnes immunodéprimées de s'isoler dans les 10 jours suivant l'apparition des symptômes ou la date à laquelle elles ont obtenu un résultat positif au test de dépistage.
- **Les personnes asymptomatiques qui obtiennent un résultat positif** ne doivent pas s'isoler. Elles doivent porter un masque et éviter les personnes vulnérables ainsi que les lieux à risque élevé dans les 10 jours suivant la date du test de dépistage.
- **Les contacts étroits qui demeurent asymptomatiques ne sont pas tenus de suivre les exigences relatives à l'isolement** basées sur le statut vaccinal. Nous conseillons à tous les contacts étroits de porter un masque et d'éviter les personnes vulnérables ainsi que les lieux à risque élevé dans les 10 jours suivant la dernière exposition.

**Directives sur le port du masque**

Les élèves, le personnel scolaire et les visiteurs des écoles, des bureaux des conseils scolaires et des services de transport scolaire ne sont pas tenus de porter un masque; cependant nous continuons d'encourager le port du masque dans les espaces intérieurs et bondés de monde. Le Bureau de santé publique encourage fortement ses communautés scolaires à promouvoir activement des milieux respectifs et inclusifs aux gens, peu importe s'ils décident de porter un masque ou non.

Le port du masque sera exigé dans les cas suivants :

- Toutes les personnes symptomatiques qui retournent à l'école après une période d'isolement doivent porter un masque quand elles sortent en public dans les 10 jours suivant l'apparition des symptômes (peu importe si elles ont subi un test de dépistage de la COVID-19).
- Les personnes asymptomatiques qui obtiennent un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 doivent porter un masque dans les 10 jours suivant la date du test.
- Tous les contacts étroits qui demeurent asymptomatiques doivent porter un masque dans les 10 jours suivant la dernière exposition.

**Rapports sur les taux d'absentéisme**

Les écoles ne sont pas tenues de soumettre des rapports sur les taux d'absentéisme au Bureau de santé publique, mais elles doivent continuer de surveiller leurs taux d'absentéisme et de collaborer étroitement avec le Bureau de santé publique de la région de Halton si elles enregistrent des taux d'absentéisme élevés en raison de maladies signalées. Le Bureau de santé publique de la région de Halton dispose d'un processus pour examiner les données sur les absences et est prêt à fournir des directives et soutiens supplémentaires aux écoles, y compris des suggestions de ressources pour la communication avec les élèves, le personnel scolaire et les familles.

**Vaccins contre la COVID-19 pour les enfants d'âge scolaire**

La vaccination contre la COVID-19 demeure l'une des mesures les plus efficaces pour assurer la sécurité de nos enfants et communautés scolaires. Bien que les symptômes de la COVID-19 chez les enfants soient légers, certains enfants, même ceux qui ne souffrent pas d'une maladie sous-jacente, peuvent contracter des maladies plus graves exigeant une hospitalisation. Nous encourageons les parents et les tuteurs à réserver un rendez-vous de vaccination contre la COVID-19 pour leurs enfants.

Voici quelques renseignements clés concernant la vaccination contre la COVID-19 pour les enfants :

- Les enfants de six mois et plus sont admissibles à recevoir un vaccin contre la COVID-19.
- **Les enfants de cinq à onze ans peuvent désormais recevoir leur première dose de rappel** à l'intervalle recommandé de six mois (ou 168 jours après leur deuxième dose).
    - Nous recommandons que les enfants immunodéprimés qui reçoivent une série primaire de trois doses reçoivent leur première dose de rappel 6 mois (soit 168 jours) après leur troisième dose.
- Nous recommandons également que les jeunes de 12 à 17 ans reçoivent une première dose de rappel 6 mois (soit 168 jours) après l'achèvement d'une première série de vaccins contre la COVID-19.
    - Nous recommandons que les jeunes immunodéprimés qui reçoivent une série primaire de trois doses reçoivent leur deuxième dose de rappel 6 mois (soit 168 jours) après leur première dose de rappel.
- Assurez-vous que votre enfant reçoit toutes les doses recommandées, y compris les doses de rappel, pour prévenir les maladies graves et l'hospitalisation. Utilisez notre calculatrice des doses de rappel pour déterminer quand il est recommandé que votre enfant reçoive sa prochaine dose.
- Nous recommandons que les enfants qui ont déjà contracté la COVID-19 soient vaccinés. Bien que les enfants qui ont déjà contracté la COVID-19 aient acquis une certaine immunité naturelle, cette protection est renforcée par la vaccination. Apprenez-en davantage sur le moment où votre enfant devrait se faire vacciner s'il a contracté la COVID-19.

**Réservez le rendez-vous de vaccination de votre enfant à une clinique de vaccination contre la COVID-19 de la région de Halton en ligne aujourd'hui**. Les familles peuvent également se rendre dans des pharmacies participantes, cliniques provinciales disponibles sur le système de réservation provincial, arrêts d'autobus GO-VAXX (enfants de plus de cinq ans seulement) ou chez des fournisseurs de soins primaires et pédiatres participants.

Assurez-vous de vous renseigner auprès de sources fiables au moment de décider si votre enfant sera vacciné. Consultez le site halton.ca/covidvaccines4kids (uniquement en anglais) pour trouver des ressources fiables. Vous pouvez également :

- Prendre un rendez-vous téléphonique confidentiel avec une infirmière autorisée de SickKids par l'intermédiaire du Service de consultation sur le vaccin contre la COVID-19 SickKids ou composer le 1 888 304-6558.
- Contacter l'InfoCentre provincial pour la vaccination pour parler à un agent compétent ou à un spécialiste de la santé en composant le 1 800 943-3900 (ATS pour les personnes sourdes, malentendantes ou ayant un trouble de la parole : 1 866 797-0007).

Pour en apprendre davantage sur les vaccins contre la COVID-19 pour les enfants et obtenir des conseils pour préparer la vaccination de votre enfant, consultez le site halton.ca/covidvaccines4kids (uniquement en anglais).

Nous espérons que l'année scolaire 2022-2023 se passera sans heurts. Alors que nous nous habituons à vivre avec la COVID-19, le Bureau de santé publique de Halton demeurera vigilant et continuera de surveiller la nécessité de réintroduire des mesures supplémentaires dans les écoles et dans la communauté en général.

Merci de vos efforts continus pour assurer la sécurité de nos familles et de nos communautés scolaires. Nous nous réjouissons à la perspective d'une année scolaire saine et remplie de succès!

Cordialement,

Bureau de santé publique de la région de Halton